



Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 04 décembre 2017

Le 04 décembre 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des fêtes de Saint Méard de Dronne ; sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le vendredi 24 Novembre 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents titulaires : 16

Dont procurations : 8 jusqu'à la délibération n°158
9 à partir de la délibération n° 159

Janick LAVILLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Le Procès-Verbal du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2017/143 : ADHESION AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE L'HABITAT POUR L'ANNEE 2018

Il est proposé au Conseil Communautaire d'engager la troisième tranche du programme à effet du 1^{er} janvier 2018 sur les mêmes objectifs que les années précédentes c'est à dire 30 dossiers au titre de la lutte contre la précarité énergétique et 20 dossiers au titre des travaux de maintien à domicile et 4 dossiers pour les propriétaires bailleur.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion au Programme d'intérêt général de l'habitat pour l'année 2018.

DELIBERATION 2017 / 144 : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU VAL DE DRONNE

Rémy Terrienne est élu à l'unanimité pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS en remplacement d'un membre démissionnaire du collège des élus

DELIBERATION 2017 / 145 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE MUTIMEDIA DU POLE DE VERTEILLAC:

	Anciens tarifs	Propositions tarifs 2018
Photocopie N/B A4	0.10 €	0.20 €
Photocopie N/B A3	0.10 €	0.40 €
Photocopie couleur A4	Non proposé	0.30 €
Photocopie couleur A3	Non proposé	0.50 €

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette modification de tarifs.

DELIBERATION 2017 / 146 : PLUI : DEBAT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En application des dispositions de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné. Surtout, lors de l'élaboration du document d'urbanisme, ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal et du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU lui-même (L. 153-12 du Code de l'urbanisme).

Les conseils municipaux ont débattu sur le PADD, une synthèse de ces débats est proposée (voir tableau de synthèse annexé). Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de débattre sur le sujet à l'issue de la présentation qui est faite (présentation des grands axes du PADD validés lors des différents COPIL PLUI).

Rappel des objectifs du PLUi-H inscrits dans la délibération du 19 septembre 2014, à savoir :

1 Maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles

- Limiter l'ouverture de zones à urbaniser aux besoins réels du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.
- Recentrer l'urbanisation autour des centres bourgs disposant d'un minimum de services (notamment les écoles, commerces) tout en tenant compte de notre habitat dispersé.
- Maintenir les espaces agricoles et favoriser l'installation de nouveaux exploitants

2 Favoriser le renouvellement des populations et la valorisation du parc de logements existants.

- Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour évaluer précisément les besoins en logement, sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- Créer les conditions pour remettre sur le marché les logements vacants et plus particulièrement dans les centres bourgs ;
- Développer le parc locatif public pour accueillir de nouvelles familles et renouveler les populations ;
- Favoriser l'efficacité énergétique des logements : éco-constructions, isolation, énergies renouvelables ;

3 Privilégier un développement économique et le touristique durable

- Identifier les besoins en foncier pour les activités économiques pour les 10 à 15 ans à venir
- Identifier les zones d'activités stratégiques à aménager en priorité ;
- Favoriser les filières d'activités dynamiques déjà identifiées : gastronomie et circuits courts, éco-construction et rénovation du patrimoine, industrie, tourisme... ;
- Proposer une offre touristique cohérente en lien avec les ressources du territoire et de notre patrimoine historique et industriel, agriculture, gastronomie, artisanat d'art ;

4 Proposer un maillage cohérent d'équipements publics

- Elaborer un schéma d'équipements publics en identifiant la demande et l'offre actuelle et les besoins éventuels en fonction notamment des orientations du PLUI ;

5 Préserver les éléments du patrimoine historique et les abords

- Identifier les secteurs à protéger en réalisant une étude patrimoniale ;
- Identifier et analyser les éléments du patrimoine à protéger et valoriser : le patrimoine rural, civil, religieux, industriel et le petit patrimoine ;
- Protéger les abords de ce patrimoine ;

6 Mettre en valeur l'architecture locale comme vecteur d'identité du territoire

- Définir des règles de constructions qui assurent une intégration du bâti dans le paysage ;
- Favoriser l'usage de matériaux locaux, naturels (pierre, bois, terre...) ;
- Soigner les abords des constructions et les clôtures par des règles strictes ;

7 Protéger les espaces naturels et assurer les continuités écologiques

- Préserver la qualité et la ressource en eau
- Identifier et protéger strictement les trames vertes et bleues (continuités écologiques) ;
- Préserver les zones naturelles et forestières ;
- Assurer une évaluation environnementale efficace du PLUI tout au long de la procédure ;

8 Maitriser l'implantation de la publicité extérieure

- un Règlement Local de Publicité pourra être mis en place, il fera l'objet d'une procédure à part.

Il est rappelé la place centrale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ; PLUi-H qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, et du Programme d'Orientations et d'Actions, sur l'ensemble de territoire communautaire. Le PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, etc...).

La prochaine étape de l'élaboration du PLUi-H consistera en la traduction de ce PADD dans le règlement et ses documents graphiques, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, et le Programme d'Orientations et d'Actions.

Une présentation détaillée des 5 axes ci-dessous du PADD a été proposée aux conseillers communautaires

- Axe 1. Engager une nouvelle dynamique démographique basée sur les pôles et les bourgs ruraux
- Axe 2. Mettre en place une politique de l'habitat à l'échelle du territoire
- Axe 3. Préserver le cadre de vie, la qualité paysagère et environnementale
- Axe 4. Structurer les polarités économiques et pérenniser l'activité agricole, sylvicole et touristique
- Axe 5. Assurer la cohérence entre le développement urbain et l'objectif d'un territoire à énergie positive

Le conseil communautaire prend acte du débat sur le PADD et des 5 axes proposés.

ACTION SOCIALE – Rapporteur Philippe Boismoreau

PROJET DE DELIBERATION 2017/147 : RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU CIAS DU VAL DE DRONNE

Le rapport d'activité 2016 du CIAS du Val de Dronne, fait l'objet d'une communication au Conseil. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité du CIAS 2016.

DELIBERATION 2017 / 148 : CONSULTATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'HABITAT ET D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Les prescriptions et les préconisations du nouveau Schéma applicable à la période 2018-2023 sont présentées au conseil. Il s'agit d'un Schéma élaboré conjointement par la Préfecture et le Conseil Départemental de la Dordogne.

Pour le Pays Ribéracois les éléments du Schéma mentionnent les préconisations suivantes, sur lesquelles le conseil communautaire doit se prononcer :

a/ Prescriptions - Actions obligatoires :

- Réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil à 12 places et la réhabiliter.
- Aménager 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit un total de 10 places et permettre une scission du groupe familial présent sur l'aire permanente d'accueil.

b/ Préconisations - Actions conseillées, facultatives :

Réaliser 2 logements adaptés, en construction neuve, en réhabilitation et/ou par mobilisation du parc existant.

c/ Commentaires et prescriptions générales :

- Mettre en place un COPIL annuel, voire bi- annuel sur l'aire permanente d'accueil.
- Concevoir et décliner un projet socio-éducatif adapté aux problématiques infra-sociales identifiées.
- Décliner ultérieurement le projet socio-éducatif sur les futurs terrains locatifs familiaux.
- Définir à partir des projets socio-éducatifs, un schéma d'accompagnement social adapté axé sur l'insertion des populations concernées.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1abstention)

DELIBERATION N°2017 / 149 : OPERATION DETECTION HABITAT AVEC LE SDE 24 ET L'ARTEE (AGENCE REGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE)

Le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24) et la SEM régionale Artée souhaitent lancer un projet "Détection habitat" sur le département de la Dordogne. Ce projet vise à identifier les ménages en situation de précarité énergétique puis accompagner les ménages volontaires dans la rénovation énergétique de leurs logements.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce projet en partenariat avec l'Artée, le SDE 24 et La Poste et autorise la collectivité à être partenaire de cette action sur laquelle il lui appartiendra de communiquer.

DELIBERATION 2017 / 150 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION (dernière part)

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante :
Restaurants du cœur de Ribérac : 6 000 €

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'attribution de subvention

ASSAINISSEMENT – Rapporteur Philippe Dubourg

DELIBERATION 2017 /151 : SPANC : MODIFICATION DU DOCUMENT DE CONTRÔLE PERIODIQUE

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel de l'ATD pour le service (logiciel utilisé par les SPANC de la Dordogne) le document de contrôle périodique a été modifié.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité la modification de ce nouveau document de contrôle périodique qui sera remis aux usagers lors des vérifications et qui remplace celui existant.

**DELIBERATION 2017 / 152 : ETUDE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMENCER LES TRAVAUX AVANT ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Par délibération n° 2017/75 du 23 mai 2017, la Communauté de Communes du Pays Ribérais a conventionné avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (Service du Satese) pour réaliser en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye l'étude de la prise de compétence Assainissement au 1er janvier 2020 (conformément à la loi NOTRe).

Cette étude est financée à hauteur de 70% du montant HT par l'Agence de l'Eau- Bassin Adour Garonne et il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le démarrage de l'étude par anticipation et de solliciter de l'Agence de l'Eau une autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide financière.

M. Le Président émet une réserve par rapport à l'étude, il souhaite que l'on soit assuré de recevoir les 70% d'aide avant de la commencer ; la mention « sous réserve de l'attribution de la subvention » sera ajoutée à la délibération.

Le conseil Communautaire autorise à l'unanimité le démarrage de cette étude, sous réserve de l'obtention de la subvention.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Rapporteur Gérard Senrent

DELIBERATION 2017 / 153 : ADOPTION DES TARIFS 2018 DU VILLAGE DE GITES DE BEAUCLAIR

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité la proposition de tarifs 2018 du village de Gîtes de Beauclair à Douchapt, qui ont été examinés par les membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal lors de la réunion du 23 novembre, tels que présentés ci-dessous:

Propositions tarifs 2018

Dénomination Période	Mois	Semaine (Sam au sam)	Week-end (ven au dim)	Nuitées (mini 2 nuits)	N. Asso (manif territoire)
Très haute Saison	-	400 €	160 €	70 €	50 €
Haute Saison	-	360 €	140 €	60 €	40 €
Moyenne Saison	430 €	320 €	130 €	55 €	35 €
Basse Saison	450 €	290 €	120 €	55 €	35 €

**DELIBERATION 2017 / 154 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SARL « Le PETIT LION »
DES TOURBIERES POUR L'ANIMATION DU SITE DES TOURBIERES DE VENDOIRE POUR
L'ANNEE 2018**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à **signer une convention de partenariat entre la SARL « le Petit Lion » des Tourbières de Venduire et la CCPR** pour l'animation du site des Tourbières de Venduire, propriété de la CCPR. Les missions exercées par le délégataire auront pour objectif d'améliorer l'accueil, l'animation et l'information des clientèles accueillies sur le site des tourbières de Venduire.

➤ **Conditions d'exploitation et missions confiées au délégataire**

La CCPR versera au délégataire mensuellement 2000 Euros. *NB : Cela représente peu ou prou le budget annuel versé par la CCPR pour le fonctionnement du site des Tourbières.* En contrepartie le délégataire a pour objectif d'augmenter la fréquentation du site.

➤ **Durée de la convention :** Un an

DELIBERATION 2017 / 155 : CONTRIBUTION A L'ECOLE NOTRE DAME SITUEE A RIBERAC POUR L'ANNEE 2017

Pour l'année scolaire 2017, il est proposé de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 53 820€ c'est-à-dire 585 € X 92 élèves.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité la demande de subvention (2 abstentions, 1 Contre)

DELIBERATION 2017 / 156 : ADOPTION DE TARIFS SPECTACLES

- Sortie culturelle

Le jeudi 14 décembre nous organisons une sortie culturelle à l'Agora de Boulazac. Nous proposons aux familles et à toutes personnes qui le souhaitent un transport gratuit pour un spectacle de cirque de la compagnie « Création Féminine et collective, Virginie BAES » intitulé : « Projet.PDF portés de femmes ».

	Tarifs
Entrées – de 18 ans	7€
Entrées adultes	11€

Cette sortie s'inscrit dans notre projet sortie famille subventionné par la CAF.

- spectacle scolaire :

En partenariat avec le collège de Tocane, nous organisons à l'espace Culturel André Malraux un spectacle de danse de la compagnie Mutine : « Eschizot » le mardi 9 et le mercredi 10 janvier. Cette séance sera ouverte aux scolaires du collège de Tocane ainsi qu'à ceux de la cité scolaire Arnaut Daniel mais aussi au public qui le souhaite.

	Tarif
Scolaires	3€
Autre	8€

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs spectacles

DELIBERATION 2017 / 157 : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES COMMUNES EN 2017

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement pris en charge par les communes sur les voies communautaires tels que présentés ci-dessous :

<u>Ancienne CC du Ribéracois</u>	Voies revêtues (Km)	Proposition de remboursement par commune
ALLEMANS	42,74	7009,36
BOURG DU BOST	10,66	2659,87
LA JEMAYE	13,68	1571,52
PETIT BERSAC	17	1360,00
PONTEYRAUD	3,76	623,20
RIBERAC	75	14350,00
ST ANDRE DE DOUBLE	37	8393,00
ST MARTIN DE RIBERAC	33,19	5443,16
ST MEARD DE DRONNE	33,2	5444,80
ST VINCENT DE CONNEZAC	23,91	6013,37
SIORAC DE RIBERAC	30,9	5495,95
VILLETUREIX	31	2476,00
VANXAINS	63	0,00
TOTAL	415,04	60 840,23

<u>Ancienne CC du Verzeillacois</u>	Voies revêtues (Km)	Proposition de remboursement par commune
BOUILLES ST SEBASTIEN	23	3084,00
CERCLES	25,6	3414,80
CHAMPAGNE - FONTAINE	64,4	6955,20
CHERVAL	29,32	2345,60
COUTURES	24,31	3537,11
GÔUTS ROSSIGNOL	49,19	5312,52
LA CHAPELLE GRESIGNAC	17	1360,00
LA CHAPELLE MONTABOURLET	6,53	522,40
LA TOUR BLANCHE	10,68	1153,44
LUSIGNAC	21	3068,00
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	46	7544,00
ST MARTIAL VIVEYROL	31,19	4568,52
ST PAUL LIZONNE	21	1944,00
VENDOIRE	22,89	2472,12
VERZEILLAC	24,8	1984,00
TOTAL	416,91	49 265,71

DELIBERATION 2017 / 158 : MARCHE DE FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER, PTAC 3.5 T

La présente consultation, passée selon la procédure adaptée prévue à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016, a pour objet la fourniture d'un véhicule utilitaire léger, PTAC 3.5 T, type porteur châssis cabine, équipé d'un châssis en U type camion.

Ce véhicule est destiné au service technique.

L'estimation prévisionnelle pour l'acquisition du véhicule est de 38 000 € HT

Le conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le marché après décision de la commission MAPA qui s'est tenue pour l'analyse des offres le mardi 28 novembre.

SPORT – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette**DELIBERATION 2017 / 159 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Associations - Ecoles de sport	2016	Proposition 2017
Ribérac épée	803	814
CAR Judo	1155	1175
Hand Ball Ribérac	1362	1035
Football Tocane	1440	1350
Périgord orientation Plaisirs	909	510
Tennis Val de Dronne	1160	1542
Badminton	780	605
CAR rugby	960	928
GIPS Basket	941	995
CAR Tennis	1853	1355
Tennis de Table	100	485
RAID/Trail	2016	Proposition 2017
Trail de la Double / Siorac de Ribérac		300
Raid en Val de Dronne	650	650
Les Foulées du Père Noël	300	300
Demandes diverses	2016	Proposition 2017
Tour Cycliste	3900	3900
TOTAL		15 944€

Le montant alloué pour les subventions aux associations sportives est de 17 000€ au budget primitif 2017.

Le conseil Communautaire à l'unanimité accepte l'attribution des subventions ci-dessus

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jeannik Nadal**DELIBERATION 2017 / 160 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR, en date du 26 Septembre 2017 :

Suppressions de postes :

- un poste d'adjoint d'animation de 25.49 heures, suite à une augmentation de temps de travail
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2° classe de 35 heures suite à un avancement de grade
- un poste d'agent de maîtrise de 35 heures suite à un avancement de grade
- un poste d'adjoint technique principal de 1° classe de 35 heures suite à un départ en retraite
- un poste d'adjoint technique de 18 heures suite à une démission

- quatre postes d'adjoint d'animation principal de 2^e classe de 35 heures suite à des avancements de grade
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe de 24 heures suite à une diminution du temps de travail
- un poste d'ATSEM principal de 1^e classe de 32 heures suite à un départ en retraite
- un poste d'adjoint du patrimoine de 35 heures suite à une démission
- un poste d'adjoint technique de 24 heures suite à un départ en retraite
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe de 35 heures suite à un changement de filière

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la modification du tableau d'effectifs

DELIBERATION 2017 / 161 : RENOUELEMENT ADHESION AU CDAS

Il est proposé de renouveler à compter du 01 janvier 2018 l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du centre de gestion, créé en date du 25 Février 1992.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le renouvellement au CDAS pour 2018.

FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

DELIBERATION 2017 / 162 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2017

Le conseil Communautaire valide à l'unanimité les attributions de compensations définitives 2017.

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT INSCRIT AU BP 2017	ATTRIBUTIONS DEFINITIVES	
		Compte 7321	Compte 73921
ALLEMANS	14 050 €		14 050 €
BERTRIC BUREE	51 910 €		51 910 €
BOURG DES MAISONS	59 039 €		59 039 €
BOURG DU BOST	2 370 €	2 370 €	
BOUILLES SAINT SEBASTIEN	5 352 €	5 352 €	
CELLES	14 323 €		14 323 €
CERCLES/LA TOUR BLANCHE	19 550 €		19 550 €
CHAMPAGNE ET FONTAINE	818 €		818 €
CHAPDEUIL	3 793 €		3 793 €
CHAPELLE GRESIGNAC	1 745 €	1 745 €	
CHAPELLE MONTABOURLET	1 085 €	1 085 €	
CHASSAIGNES	51 €	51 €	
CHERVAL	4 725 €		4 725 €
COMBERANCHE ET EPELUCHE	5 367 €		5 367 €
COUTURES	1 998 €		1 998 €
CREYSSAC	3 344 €		3 344 €
DOUCHAPT	13 699 €		13 699 €
GOUTS ROSSIGNOL	5 064 €	5 064 €	

GRAND BRASSAC	16 047 €		16 047 €
JEMAYE/PONTEYRAUD	1 709 €		1 709 €
LISLE	37 200 €		37 200 €
LUSIGNAC	3 074 €	3 074 €	
MONTAGRIER	23 005 €		23 005 €
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	2 148 €	2 148 €	
PAUSSAC ET SAINT VIVIEN	27 725 €		27 725 €
PETIT BERSAC	8 553 €		8 553 €
RIBERAC	748 995 €		748 995 €
SAINT ANDRE DE DOUBLE	809 €	809 €	
SAINT JUST	5 377 €		5 377 €
SAINT MARTIAL DE VIVEYROL	4 361 €		4 361 €
SAINT MARTIN DE RIBERAC	3 905 €		3 905 €
SAINT MEARD DE DRONE	9 213 €		9 213 €
SAINT PARDOUX DE DRONE	5 005 €		5 005 €
SAINT PAUL LIZONNE	4 760 €		4 760 €
SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC	10 186 €		10 186 €
SAINT VICTOR	4 540 €		4 540 €
SAINT VINCENT DE CONNEZAC	18 786 €		18 786 €
SEGONZAC	10 875 €		10 875 €
SIORAC DE RIBERAC	3 243 €	3 243 €	
TOCANE SAINT APRE	142 668 €		142 668 €
VANXAINS	4 630 €		4 630 €
VENDOIRE	1 893 €	1 893 €	
VERTEILLAC	43 687 €		43 687 €
VILLETTOUREIX	29 765 €		29 765 €
TOTAL		26 834 €	1 353 608 €

DELIBERATION 2017 / 163 : REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE

Il est proposé d'effectuer une remise gracieuse de la dette du CAR football qui s'élève à 8119.81€, sur deux ans, soit 4060 € en 2017 au c/6718 (budgété au BP) et 4059.81 € qui seront inscrits au BP 2018.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la remise gracieuse

DELIBERATION 2017 / 164 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE DE ZAE DE VILLETTOUREIX

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
71	71355		Variations des stocks de terrains aménagés	-1 €	
67	6745		Subventions aux personnes de droit privé	+1 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €	

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la DM du budget de la ZAE de Villetoueix

DELIBERATION 2017 / 165 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
012	6215		Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1 800 €	
011	6236		Catalogues et imprimés	-1 000 €	
011	6238		Divers	-800 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €	

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la DM du budget annexe de l'OTI

DELIBERATION 2017 / 166 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE DE L'AUTORISATION DES DROITS DU SOL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
012	6215		Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1700 €	
011	6251		Voyages et déplacements	+ 300 €	
011	6184		Versement à des organismes de formation	-1600 €	
011	6064		Fournitures administratives	-158 €	
011	6182		Documentations	-242 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €	

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la DM du budget annexe de l'ADS

DELIBERATION 2017 / 167 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE DE BEAUCLAIR

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
012	6215		Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 5 100 €	
011	60631		Fournitures entretiens	- 300 €	
011	615221		Bâtiment Publics	- 4 000 €	
011	6238		Divers	- 800 €	

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la DM du budget annexe de Beauclair

DELIBERATION 2017 / 168 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
011	6068		Autres matières et fournitures	-11 970.00 €	
012	64731		Allocations chômage versées directement	+ 13 838.00 €	
022	022		Dépenses imprévues	-25 062.00 €	
023	023		Virement de section	+11 970.00 €	
73	73223		FPIC		-11 224.00 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-11 224.00 €	-11 224.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>					
21	2188	12	Bâtiments piscines	+720.00 €	
21	2188	45	Sports	-720.00 €	
21	2184	28	multimédia	-300.00 €	
21	2188	07	Acquisition matériel école musique	+300.00 €	
21	2182	20	Matériel roulant service voirie	+15 000.00 €	
21	2188	33	Acquisition matériel voirie (tracteur)	-7 000.00 €	
21	2188	19	Acquisition matériel atelier CCPR	-8 000.00 €	
21	2188	11	Matériel mobilier divers écoles	+11 970.00 €	
021	021		Virement de section		+11 970.00 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+11 970.00 €	+11 970.00 €

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la DM du budget principal

DELIBERATION 2017/ 169 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

	Durée d'amortissement (en années)
canalisations	50
Installations de la voirie	30
Autres équipements et aménagements de terrains	30
Stations d'épuration	30
Installations et appareils de chauffage	20
Equipements sportifs	15
Installations électriques et téléphoniques	10
Mobilier	10
Autres immobilisations corporelles	10
Fonds de concours	10
Matériel roulant	10
Matériel roulant (achat inférieur à 500 €)	2
Matériel informatique	5
Immobilisations incorporelles et logiciels	2
Immobilisations incorporelles et logiciels (achat inférieur à 100 €)	1
Achats non compris dans la liste ci-dessus et/ou de moindre valeur (achat moins de 200 €)	1
Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	10
Frais d'études non suivies de réalisation	5
Subventions d'investissement reçues	Suit le rythme d'amortissement des biens à l'origine de la subvention

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la durée d'amortissement des biens

DELIBERATION 2017 / 170 : ADMISSIONS EN NON-VALEURS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU SPANC ET DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Il est demandé au Conseil Communautaire de statuer sur l'annulation de créances éteintes et de créances irrécouvrables du fait de l'insolvabilité des redevables (situation de surendettement), ou du fait que les poursuites engagées n'ont pas abouti :

Budget Principal	Article 6541	4 493.97 € (4500 € prévus au Budget Principal)
Budget SPANC	Article : 6541	590€ (600 € prévus au Budget annexe du SPANC)
Budget Office de Tourisme Intercommunal	Article 6542	454.74 € (501 € prévus au Budget annexe de l'OTI)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les admissions en non valeurs du BP et des budgets annexes du SPANC et de l'OTI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.